



MAIRIE de MERAL

5 rue de Bretagne
53230 MERAL

Téléphone : 02.43.98.83.07

E-mail : mairie.meral@orange.fr

Objet :

**Interdiction de circulation et de stationnement
rue des sports**

Du 28/07/25 au 01/08/25

Travaux de voirie

Le Maire de Méral,

Vu le code de la route et notamment ses articles L 411-1 à L 411-7, R 411-8, 411-21-1 et R 411-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6.1,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et complété,

Vu la demande de la communauté de communes du pays de Craon,

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux de voirie nécessite une interdiction de la circulation à partir du 3 et 4 rue des sports et interdiction de stationnement devant les n°5 et 6 de la rue des sports du 28 juillet au 1^{er} août 2025.

ARRÊTE

Article 1 : Du 28 juillet au 1^{er} août 2025, interdiction de la circulation à partir du 3 et 4 rue des sports et interdiction de stationnement devant les n°5 et 6 pendant les travaux de voirie au niveau de la rue des sports.

Article 2 : La signalisation temporaire liée à l'interdiction de circulation sera mise en place par l'entreprise EUROVIA.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de Méral par les soins de M. le Maire.

Article 4 : Ampliations du présent arrêté seront notifiées par M. le Maire à :

- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie à Craon,
- M. le Directeur de l'entreprise EUROVIA
- M. Le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 22 juillet 2025

Le Maire,
Richard CHAMARET

